PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE MATAWINIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance tenue le 8 novembre 2022, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 714-2022 et intitulé « Règlement numéro 714-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 afin de modifier les classes d'usages dans la zone 701 ainsi que de renommer cette dernière ».
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **17 janvier 2023, à 18h30**, au Centre de Loisirs Marcel Thériault, situé 250 65^e Avenue. Au cours de cette assemblée, le maire, ou un autre membre 'du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
- 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, situé au 1673 55° Rue, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.
- 4. Le projet de règlement numéro 714-2022 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire concernant un changement de zonage. La zone spécifiquement concernée est la zone 701 et ses zones contiguës sont les zones 603, 804, 821 et 826, comme illustré ci-après.

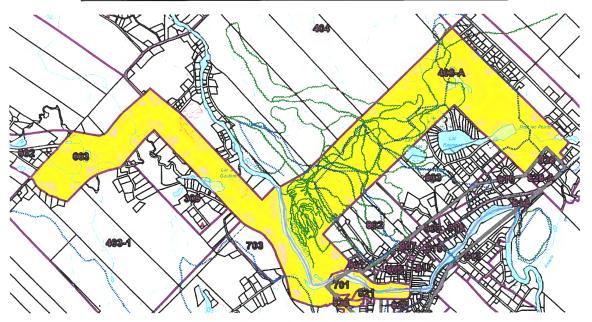
Donné à Saint-Côme, ce 28 décembre 2022

Marie-Claude Couture

Directrice générale et greffière-trésorière

Renseignements: (450) 883-2726

Zones spécifiquement concernées et leurs zones contiguës identifiées en jaune



CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Règlement 714-2022)

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Côme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité www.stcomelanaudiere.ca, le 28° jour de DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX et en le faisant publier dans un Journal local le même jour.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINT-CÔME CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

MARIE-CLAUDE COUTURE

Directrice générale et greffière-trésorière